

PROJET LOI CLIMAT

Une opportunité pour un dialogue social, économique et écologique

Le 24 février 2021, l'UNSA a participé à l'audition réalisée par la rapporteure du projet de loi « Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à ses effets » qui avait pour objectif d'aborder le volet adaptation de l'emploi.

Sur les CSE

L'UNSA a rappelé qu'elle était favorable à l'intégration du sujet de la transition écologique dans les attributions du comité social et économique, mais que cette nouvelle prérogative devait prévoir la prise en charge financière par l'entreprise d'un expert sur cette thématique afin d'accompagner le CSE. L'UNSA a aussi souligné la nécessité d'élargir les formations économiques, sociales et syndicales à la thématique environnementale, en prévoyant un module supplémentaire et du temps pour les représentants du personnel.

Sur la GPEC / GEPP

Dans le cadre de la négociation sur la GPEC/GEPP (Gestion des emplois et parcours professionnels), des mesures concrètes doivent être prises pour anticiper les mutations professionnelles liées à la transition énergétique et écologique, en articulation avec la présentation de la stratégie de l'entreprise. Il faut intégrer également cette vision dans le plan de développement des compétences (PDC).

Sur la BDES

L'UNSA a profité de cette audition pour demander un renforcement de la base de données économiques et sociales (BDES) avec l'intégration d'indicateurs environnementaux, la BDES devenant ainsi la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE).

Sur les indicateurs verts

L'UNSA a souligné l'importance d'intégrer plus d'items « verts » dans les accords d'intéressement et de participation, notamment sur la réduction de la consommation électrique de l'entreprise, la consommation de papier, la réduction des déplacements professionnels. Les plans épargne groupe, les plans épargne retraite pourraient proposer aussi plus de fonds « responsables ».

L'entreprise pourrait aussi mettre en place un module de sensibilisation des salariés sur les « gestes écologiques » en lien avec son fonctionnement, son secteur d'activités...

Sur les entreprises de moins de 50 salariés

L'UNSA a proposé d'élargir les missions des observatoires du dialogue social en y intégrant une mission d'observation du changement des organisations du travail (télétravail, transport...) dans le cadre de la transition écologique, des choix énergétiques.

Sur les CREFOP

L'UNSA est favorable à la désignation de deux experts au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) mais a demandé que les désignations soient paritaires hommes/femmes et prononcées conjointement par le préfet et le président du CREFOP. L'UNSA a souligné aussi la nécessité que les CREFOP soient mieux articulés avec le niveau national, via la création d'une commission « territoires » au sein de France Compétences.

Sur les OPCO

L'UNSA est favorable à l'évolution de la mission des opérateurs de compétences (OPCO), qui s'ouvre aux enjeux environnementaux. Elle a souligné l'importance d'un suivi et d'un bilan précis par France Compétences, cette nouvelle mission s'effectuant à enveloppe constante.